

Compte-rendu CGT du Comité Hygiène, sécurité et conditions de travail du 06 juin 2014

► 1. Richelieu :

Le calendrier : la livraison de travaux de la zone 1 est toujours prévue pour Juin 2015. Concernant la zone 2, l'Avant-Projet Définitif doit être remis par le cabinet d'architecte Gaudin fin juin 2014.

1. La fermeture entre les phases 1 et 2 des travaux, une bonne nouvelle pour les personnels :

en 2011, une fermeture au public de seulement deux semaines avait été jugée nécessaire par la Direction pour déménager bureaux et salles de lecture de la zone 1 vers la zone 2. La CGT avait insisté de nombreuses fois sur le fait que ce délai avait été trop court, engendrant de nombreuses difficultés, et beaucoup de fatigue et de stress pour les personnels. **→ En conséquence, la période de fermeture au public du site pour le basculement de la zone 2 vers la zone 1 est fixée à 6 semaines et débutera le 24 novembre.**

2. Le travail des agents pendant la phase 2 des travaux : problème d'éclatement des collections, passages par des escaliers, absence d'ascenseurs...

La CGT a encore une fois rappelé que si certaines dispositions prévues dans les plans concernant les implantations de magasins sont envisageables moyennant des aménagements (cheminements très longs nécessitant des horaires de levées étalées afin de prélever les documents...), d'autres sont tout simplement inacceptables en l'état (marches empêchant le cheminement des chariots, magasins non-desservis par des ascenseurs...). **→ La Direction a répondu que ces problèmes étaient identifiés et que plusieurs solutions étaient à l'étude.**

3. Immobilier, une très mauvaise nouvelle pour les personnels et les collections :

La Directrice générale a annoncé la possible cessation de la maison de l'Abbé Barthélemy (237 m²) rue Colbert qui devait accueillir, à la cible, le DMT et le Service de prévention incendie. La CGT a vivement protesté contre ce nouveau plan de démantèlement du patrimoine immobilier de la bibliothèque. Cette mesure, couplées à l'intégration dans Richelieu du département la Musique (2 millions de documents) dont l'immeuble sera certainement vendu, va littéralement faire exploser le quadrilatère. **Qui en fera les frais ?** Les personnels des ateliers et les collections de Richelieu aujourd'hui implantés à Tolbiac vont-ils réellement revenir, au terme des travaux, dans le quadrilatère, rien n'est moins sûr.

4. Un local syndical dans Richelieu pour pouvoir accueillir les personnels ? La Direction avait annoncé lors du CHSCT du 31 janvier 2014 qu'elle étudierait la question. Cela n'a pas été le cas et ce n'est pas acceptable.

► 2. Quel avenir pour la médecine de prévention de Richelieu et de Tolbiac ?

Un des médecins de Tolbiac prenant sa retraite (exerçant à 70%) et un autre n'étant pas reconduit à Richelieu (exerçant à 20%), un nouveau médecin à temps plein devrait rejoindre l'équipe médicale cet été. Les périmètres d'exercice n'étant pas encore tout à fait définis, la CGT en a profité pour soumettre une nouvelle fois sa proposition d'associer l'INHA à la constitution d'un pôle médical commun à Richelieu. Ceci permettrait une présence renforcée du médecin de prévention et une ouverture à temps plein du service. **→ Pour la première fois depuis des années, la Direction a répondu qu'elle allait réfléchir à cette possibilité. C'est une bonne nouvelle pour les agents de Richelieu.**

► 3. Rapport d'activité 2013 du service médical :

Souffrance au travail : l'importance des consultations pour des cas de souffrance au travail, tant à Richelieu qu'à Tolbiac, a donné lieu à un débat. La CGT a demandé aux médecins de prévention ce qui pouvait en être les causes. La diminution des effectifs sont une des causes, selon elles. Le surmenage, la dégradation des rapports entre collègues, les réorganisations de service en sont d'autres. La CGT a par ailleurs réclamé que soit transmis le rapport de la Psychologue du travail. Il sera fourni prochainement d'après le DRH.

Accident du travail : la CGT a réclamé des indicateurs plus fins concernant les accidents du travail afin de pouvoir mieux en identifier les causes et mener des campagnes de préventions ciblées. La DRH a mandaté la médecine de prévention pour mettre au point une grille typologique.

► 4. Installation des personnels dans la tour des Lettres (T4).

Ce sont plus d'une centaine de personnes qui vont devoir déménager. Sont touchés les 3 premiers niveaux de la T4.

La CGT est longuement intervenue pour expliquer la situation particulière que traversent les personnels qui vont devoir quitter leur bureau :

- De nombreux départs non remplacés et du fait de la pyramide des âges d'autres départs en retraite prévus
- Des charges de travail importantes et en augmentation du fait de la baisse des effectifs
- Des fusions de services toujours difficiles à vivre pour les agents
- Un encadrement renouvelé

Par ailleurs, la CGT a dénoncé le manque de concertation dans certains services, voir l'absence de réunion sur le sujet. Enfin, pour la CGT, un déménagement n'est jamais anodin puisque les agents sont présents sur leur lieu de travail au minimum 5 jours sur 7 : la cohérence entre tâches effectuées et répartition des postes et la prise en compte de l'avis des agents sont des éléments incontournables pour réussir cette réorganisation des espaces. → **La direction s'est engagée à organiser une nouvelle série de réunions avec les personnels.**

La CGT a également dénoncé l'absence de bureaux pour les catégories C.

En effet, à part quelques espaces de travail dans des locaux aveugles pour les encadrants de proximité, les magasiniers de LLA sont les seuls du site à ne pas posséder de bureaux et de postes informatiques dédiés. Pour la CGT, c'est inadmissible. Non seulement ces collègues travaillent la plupart du temps en socle, c'est-à-dire loin de la lumière du jour mais en plus ils n'ont pas ou peu accès à leur messagerie professionnelle et à l'intranet de l'établissement. → **La direction s'est engagée à trouver une solution.**

► 5. Un droit d'alerte spécifique aux risques psychosociaux :

Cette procédure, sans équivalent dans le privé comme dans le public, a été initié par la CGT BnF et se déclenche à la demande des organisations syndicales.

Elle s'intéresse à l'organisation du travail d'un service, voire d'un département et permet de mener une enquête au plus près du vécu des agents. Un certain nombre de documents et indicateurs chiffrés (nombre de jours maladie, turn-over, heures écrêtées...) sont fournis par la direction et peuvent être comparés aux données globales de l'établissement.

Une procédure plus détaillée que celle obtenue en 2002 par la CGT, a été adoptée au CHSCT. Elle précise les participants côté administration (DRH, Directeur de direction, médecine du travail...), les délais de traitement...

Qu'est-ce que les risques psychosociaux (RPS) ?

Les RPS sont des phénomènes à la fois collectifs et individuels qui recouvrent, entre autres, le stress, le mal-être et la souffrance au travail, le surmenage... avec comme conséquence des problèmes de santé, des troubles physiques et psychologiques.